

La gendarmerie vous conseille contre les cambriolages



10 conseils utiles pour se protéger :

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, garage...) et vos volets. Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, voire d'un système d'alarme : *le principal ennemi des cambrioleurs est le temps !*
- Donnez l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique) : un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Fermez votre porte à clé lorsque vous êtes chez vous.
- Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillason, boîtes aux lettres, pot de fleurs, ...)
- Placez vos valeurs et bijoux en lieux sûrs, ne gardez aucun objet de valeur en évidence.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoriez vos objets de valeur et notez les numéros de série. Faites de même pour vos carnets de chèques, cartes de crédit, ...
- Restez discret sur certains détails privés (objets de valeur possédés, lieux de rangement)
- Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile.

Vous êtes chez vous « l'habit ne fait pas le moine » :

- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues, même si ce sont des femmes ou enfants.
- Pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle (faux gendarmes, faux facteurs, faux agents EDF, ...).
- En cas de doute faites le 17.

Que faire en cas d'absence durable :

- Votre domicile doit paraître habité ; demandez à une personne de confiance qu'elle ouvre régulièrement vos volets.
- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence de votre absence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de courrier révèle une longue absence.
- Pensez à l'opération « tranquillité vacances » ; signalez votre absence à la gendarmerie et des passages fréquents à votre domicile seront effectués lors des patrouilles.

Aidez-nous à vous protéger :

- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal, ne vous manifestez pas mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant le 17 sur votre téléphone.
- Signalez les démarcheurs à la gendarmerie, les personnes et les véhicules qui vous paraissent suspects.

Vous êtes victime d'un cambriolage, aidez nous à retrouver les voleurs :

- Faites immédiatement appel à la gendarmerie, de jour comme de nuit.
- Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.
- Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé.
- Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et les cartes de paiement volés.
- Sachez que pour l'enquête, des photos d'objets de valeur et des numéros de série seront utiles.